

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 378 Vœu relatif à la création de stations Véligo aux abords des gares et stations parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu relatif à la réalisation d'une étude en vue de l'ouverture d'une station Véligo aux abords de la station Auber, présenté par M^{mes} Delphine BÜRKLI, Gypsie BLOCH, M. Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du Groupe les Républicains ;

Considérant que le Plan de Déplacement Urbain d'Île-de-France identifie dans la fiche action 4.2 l'objectif de favoriser le stationnement des vélos, en équipant tous les pôles d'échange multimodaux franciliens ;

Considérant que le schéma de développement du stationnement vélo du STIF concrétise cette prescription en fixant un objectif chiffré de création de 20 000 places disponibles d'ici 2020 ;

Considérant que la délibération 2015 DVD 99 relative au programme vélo 2015-2020 adoptée à l'unanimité au Conseil de Paris d'avril 2015 prévoit de développer l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, en s'appuyant sur des dispositifs de stationnement sécurisé aux abords de grands pôles de transport ;

Considérant que le STIF subventionne la mise en place et l'exploitation de consignes sécurisées Véligo accessibles pour les seuls abonnés à un Passe Navigo et qu'il est acté la mise en place dans les prochains mois de telles consignes aux abords de la gare RER Rosa Parks et de la gare de l'Est ;

Considérant que la généralisation de ces consignes sécurisées sur les autres grandes gares parisiennes a été entérinée avec une nouvelle étape de financement dès cette année de ce dispositif sur les gares Saint-Lazare et Montparnasse ;

Considérant que le retour d'expérience sur l'exploitation du Véligo de la gare RER Rosa Parks permettra d'alimenter la réflexion sur le développement de Véligo aux abords des gares et stations parisiennes ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

Soit demandé au STIF de conduire une étude d'opportunité sur le potentiel de stations Véligo à Paris, en partenariat avec la SNCF et la RATP permettant d'identifier :

- les gares ou stations opportunes pour favoriser l'intermodalité vélo/transport en commun, en fonction notamment du flux de voyageurs domicile-travail utilisant les transports en commun,
- le foncier disponible autour de ces gares ou stations pour accueillir ces équipements,
- l'équipement Véligo adéquat (nombre de places, en abris simple ou consigne sécurisée).